

En 2011, un collectif d'associations s'est réuni autour de *Scènes d'Enfance et d'Ailleurs* pour lancer un appel commun à l'écriture collective d'un manifeste en faveur de la création des arts vivants de la scène adressée aux enfants et aux jeunes.

Une profession s'est mise en mouvement, forte du sens de son action et du désir de sa reconnaissance.

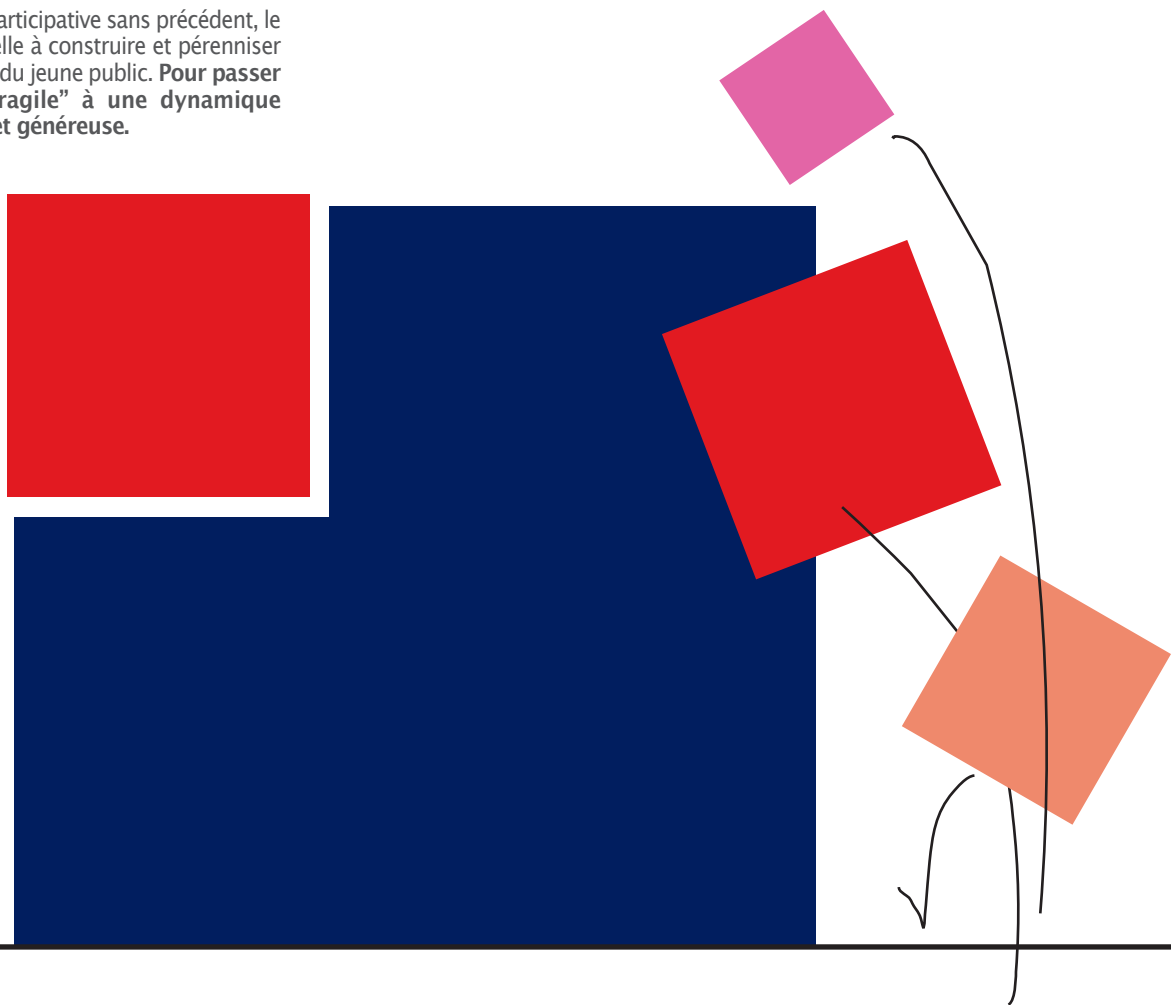
A travers une **cinquantaine de chantiers** thématiques menés sur tout le territoire français, plus de **500 professionnelLES** du spectacle vivant pour le jeune public ont débattu ensemble d'enjeux artistiques et esthétiques, de politique d'aménagement culturel du territoire et d'égalité des chances.

Fruit d'une démarche participative sans précédent, le présent manifeste appelle à construire et pérenniser une politique en faveur du jeune public. **Pour passer d'une dynamique "fragile" à une dynamique pérenne, rayonnante et généreuse.**

Manifeste

pour une politique artistique
et culturelle du spectacle vivant
en direction de la jeunesse

**40 propositions
pour le jeune public**



FortEs de décennies d'inventions, d'expériences, de réussites artistiques et éducatives qui s'inscrivent dans la voie d'une authentique démocratisation culturelle du spectacle vivant, nous, artistes, professionnellEs de sa création, de sa diffusion et de l'éducation artistique, éducateurs-trices, parents..., constatons que l'absence prolongée d'une politique publique affirmée et pérenne en leur faveur pénalise les publics d'enfants et de jeunes.

Alors que ces publics sont des acteurs à part entière de la vie artistique et culturelle, l'attention portée à la place des jeunes spectateurs-trices et le respect du statut de l'enfant ou de l'adolescentE dans notre société sont encore insuffisants. Enfants et jeunes sont trop souvent considérés comme de simples consommateurs livrés aux industries culturelles, au risque d'une standardisation, d'un formatage des imaginaires et d'une privation de tout accès au symbolique et aux émotions artistiques.

Pourtant, l'effet émancipateur de l'accès à l'art, à la culture, et plus singulièrement au théâtre et aux autres arts de la scène, tout comme le droit à la culture, sont aujourd'hui unanimement reconnus, préconisés dans la plupart des pays européens et inscrits par l'Unesco dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Seul un réel projet de service public, dédié aux jeunes spectateurs-trices reconnuEs comme citoyenNEs d'aujourd'hui, garantira l'égalité d'accès à l'art pour tous et pour toutes, de la petite enfance à l'âge adulte, sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, en partageant les mêmes inquiétudes que l'ensemble des acteurs et actrices de la culture, les professionnellEs travaillant pour les publics d'enfants et de jeunes revendiquent auprès du Ministère de la Culture et de tous les pouvoirs publics, la définition et la mise en œuvre concertées, dans l'intérêt des enfants et des jeunes, d'une véritable politique de service public, ambitieuse et novatrice, située à hauteur de ces enjeux et adaptée aux exigences spécifiques du spectacle vivant.

Une dynamique fragile, tel est le nom de l'étude¹ réalisée par *Scène(s) d'Enfance et d'Ailleurs* entre 2006 et 2009. Cette photographie des conditions de production et de diffusion des spectacles adressés au jeune public en France a permis d'objectiver une vision jusque-là intuitive du spectacle vivant contemporain en direction du jeune public, et d'inscrire cette réalité au cœur de l'espace public.

Une dynamique qui a pris naissance dans le renouveau du théâtre, les pédagogies nouvelles et la mise en œuvre de la décentralisation. Si ces valeurs fondatrices sont toujours partagées, elles sont régulièrement mises à mal par les changements politiques entraînant leur précarité croissante.

exigence

Une dynamique de création exigeante, audacieuse, téméraire, foisonnante, aux formes artistiques multidisciplinaires, dégagée du tout-pédagogique et attentive au public auquel elle s'adresse. Celle qui permet la rencontre de l'enfant, de l'adolescentE et de l'adulte avec l'art vivant, celle qui ouvre à la **LIBERTÉ**.

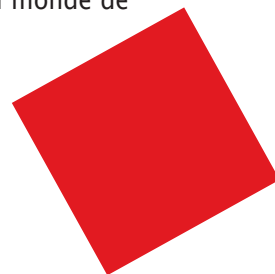
démocratie


Une dynamique portée par ceux et celles qui agissent pour que touTEs les enfants et les adolescentEs, en France ou à l'étranger, accèdent au spectacle vivant, quelle que soit leur situation sociale, familiale, physique et quel que soit leur territoire géographique. Celle qui lutte contre le désert culturel et fonde la démocratie en promouvant des parcours d'**ÉGALITÉ**.

vivre-ensemble

Une dynamique où le vivre-ensemble est une réalité dont la conquête est perpétuellement remise en jeu, portée par celles et ceux qui rêvent d'un monde de **FRATERNITÉ**.

1. *Photographie d'une dynamique fragile*. Etude sur les conditions de production et de diffusion des spectacles adressés au jeune public en France. Saison 2006 / 2008. Publication Les études - Bureau de l'observatoire du spectacle vivant. Ministère de la Culture et de la Communication / DMDTS Mai 2009. <http://www.scenesdenfance.com/etude>





Les mots nés des chantiers en témoignent :
échange, partage, mise en commun ou
en réseau, mutualisation, coopération,
croisement, implication, compagnonnage...

Des mots comme des outils pour bâtir, en
réponse aux enjeux éducatifs et sociaux, des
projets artistiques et culturels qui, malgré
l'inégalité des conditions de réception des
œuvres, rassembleront enfants et adultes
pour le partage du sensible et le plaisir du
temps suspendu.

échange

Magie du « theatron », « le lieu où l'on voit »,
magie du théâtre et de ses arts frères qui
aident à découvrir le monde.

partage

mise en
commun

compagnonnage...

coopération

mutualisation

croisement

implication

Ce manifeste s'adresse à touTEs
celles et ceux qui peuvent œuvrer pour
l'accès des enfants et adolescentEs à
une création artistique exigeante et
multiple, à sa connaissance et à son
accompagnement.

Ce manifeste concerne touTEs les
acteurs-trices de la vie politique, les
représentantEs éluEs des collectivités
territoriales et locales, la représentation
nationale, les tutelles, le mouvement
associatif citoyen, l'école, la famille.

Ce manifeste associe touTEs les
artistes, technicienNEs, opérateurs-
opératrices, formateurs-formatrices,
personnels éducatifs, personnels
administratifs, chercheurs-chercheuses,
élèves qui créent, transmettent et
reçoivent des œuvres artistiques
vivantes.

création

Issues de cette concertation nationale, les **40 propositions** qui suivent reposent sur **3 principes** fondamentaux : **création, diffusion et transmission**. Elles sont animées d'une volonté de redéfinir le sens et la place de nos actions et métiers dans la société.

diffusion

Il est urgent d'instaurer partout les possibilités d'une vraie création artistique dédiée aux jeunes publics, de dessiner conjointement des cadres exemplaires de diffusion de cette création vers tous les publics et d'associer les partenaires concernés par cette rencontre entre l'art et la jeunesse.

Aussi il est urgent :

- De **soutenir** la création jeune public dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics et de ses territoires, à parité avec la création pour adultes.
- De **faire circuler** partout cette création vivante et son répertoire, dans un projet politique de service public.
- D'**enrichir** les politiques de médiation et les dispositifs d'accompagnement des publics, dans le cadre d'un vaste projet d'éducation artistique.
- D'**inscrire** les questions du rapport de l'enfant et de l'adulte avec l'art dans toutes les formations professionnelles de la culture et de l'éducation.
- De **donner** au secteur jeune public des structures pérennes et des moyens nouveaux afin d'assurer sa visibilité et d'accroître sa dynamique.

I. À parité avec la création pour adultes, soutenons la création jeune public dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics et de ses territoires.

1- Ancrons toute la création en direction des enfants et des jeunes sur l'ensemble des territoires de notre pays, pour toutes ses disciplines et pour tous les âges, dans des cadres favorables et pérennes.

2- Dans toutes les instances existantes sur le plan national, régional, départemental, local, (comités d'expertEs, services culturels, commissions culture...), mettons en place des moyens de **repérage**, de **soutien** et d'accompagnement des artistes engagés qui portent des projets forts et sincères en direction des publics jeunes.

3- Dans chaque région, créons un **pôle de soutien** à la production de spectacles vivants jeune public, afin de soutenir toutes formes de création, petites et grandes, de toutes les disciplines, d'artistes confirmés et émergents. **Relions** ces pôles à d'autres territoires (régionaux et internationaux) afin de multiplier ouvertures et croisements artistiques.

4- Encourageons les **résidences** dans tous les lieux d'accueil (théâtres, festivals, établissements scolaires, lieux hospitaliers, salles municipales, espaces publics...) et les dispositifs à travers lesquels les structures pourront s'impliquer dans le soutien à la création artistique jeune public. Facilitons le contact des jeunes publics avec la création sur leur propre territoire.

5- Grâce à ces résidences, multiplions les espace-temps de rencontres, d'**expérimentation**, de maturation et de réflexion artistiques, afin de doter la création pour le jeune public de bases saines, solides et pérennes qui renforceront sa **relation** avec le **public** auquel elle est destinée.

6- Encourageons les rencontres artistiques entre artistes français et internationaux afin de développer la richesse, l'**ouverture** et l'**inventivité** de notre création jeune public. Donnons les moyens aux compagnies, structures, associations, lieux ressources de s'investir dans ce sens.

7- Considérons le potentiel artistique de la création jeune public à s'adresser au plus **large public** possible d'enfants et d'adultes de toutes origines sociales et culturelles, dès l'écriture et la conception des spectacles. Encourageons les partenariats et moyens en production favorables à un **rayonnement international**, ainsi que les coproductions européennes et internationales. Développons des moyens humains et techniques pour penser l'accessibilité des œuvres françaises en tournée internationale.



II.

Dans un réel esprit de service public, faisons circuler partout cette création vivante et son répertoire.

8- Donnons une **vraie place** aux spectacles en direction des enfants et des jeunes, sur l'ensemble de nos **territoires** géographiques (de métropole et d'outre mer, urbains, périurbains, ruraux, zones sensibles ou quartiers résidentiels).

9- Soutenons largement la **pluralité** des structures de création et de diffusion qui accueillent des spectacles jeune public, qu'il s'agisse de lieux labellisés, de réseaux de petites et moyennes salles, de coopératives de programmation ou de festivals, sans oublier les lieux non spécialisés pouvant parfois accueillir ces spectacles.

10- Encourageons le développement de **partenariats** et de réseaux entre tous les lieux : partenariats transversaux en fonction de compétences artistiques, sociologiques, partenariats verticaux entre des structures de différentes ampleurs, partenariats financiers de lieux ou associations regroupés en coopérative de moyens.

11- Créons et attribuons des **aides** spécifiques favorisant les tournées en milieu rural et les séries de représentations dans les communautés de communes, afin d'irriguer profondément chaque territoire.

12- Offrons aux spectacles jeune public les mêmes moyens d'accompagnement qu'aux spectacles pour adultes en vue d'une diffusion internationale, parce qu'ils contribuent, eux aussi, au rayonnement de la culture française en Europe et dans le monde. Favorisons les **réseaux** professionnels jeune public européens et internationaux.

13- Faisons connaître la **pertinence** artistique de la création jeune public à l'ensemble de la profession et au grand public, qui la qualifient souvent de genre mineur, afin qu'ils et elles en aient une image plus juste et positive, et qu'ils et elles y trouvent eux un plaisir de spectateur. Forgeons les outils de ressource et d'information qui leur permettront d'identifier les lieux de diffusion de spectacles révélateurs de l'**exigence** de cette création.

14- Encourageons l'équilibre et la **diversité** des programmations jeune public afin de mettre en lumière toute la richesse de cette création, la diversité de ses disciplines, de ses esthétiques, de ses formes et langages (des plus traditionnels aux plus innovants). Des programmations qui reflètent aussi notre société en termes de genres et de représentations sociales.

15- Encourageons les structures labellisées à soutenir la **diffusion** des compagnies jeune public de leur région (notamment émergentes), dans leur théâtre mais aussi hors les murs, seules ou en collaboration avec d'autres partenaires.

16- Rédigeons une charte du jeune public qui **engage** les lieux de programmation à consacrer aux spectacles de ce secteur les mêmes moyens techniques, logistiques et de communication qu'aux spectacles adultes.

III.

Enrichissons les politiques de médiation et les dispositifs d'accompagnement des publics.

17- Rendons la création de spectacles vivants jeune public **accessible** à touTEs, quels que soient leurs milieux sociaux, économiques, culturels, leurs validités ou leurs handicaps...

18- Prenons l'**enfant** ou l'**adolescentE** spectateur-trice réellement en compte, en tant que spectateur-trice d'aujourd'hui, porteur-se d'émotions et de jugements propres, dont la particularité contribue à la richesse du public contemporain.

19- Conduisons les enfants et les adolescentEs vers une pratique **autonome** de fréquentation des spectacles vivants, en développant pour eux-elles des parcours favorisant la richesse de la découverte de formes multiples, la connaissance du répertoire et des œuvres contemporaines, et la pratique artistique qui ne peut se faire qu'en lien avec l'approche des œuvres.

20- Donnons aux enfants et aux adolescentEs leur **vraie place** de spectateurs-trices en les considérant socialement avec leurs établissements scolaires mais aussi avec leurs accompagnantEs périscolaires ou sociaux, et leurs familles et adultes de référence dans le cadre de représentations tout public.

21- Introduisons l'approche active des œuvres du répertoire dans les programmes scolaires, notamment les **textes** contemporains, notamment ceux écrits par des auteurs-autrices vivantEs. Valorisons ce répertoire soutenu par la production éditoriale indispensable à la vie des œuvres.

22- Relions les pratiques artistiques des jeunes à celles des professionnelLEs, mettons en œuvre des réalisations communes ambitieuses, affirmons leur place dans les programmations.

23- Encourageons les **partenariats** tripartites écoles ou structures sociales - artistes - structures culturelles, sur le terrain, réfléchis en amont et accompagnés par une concertation croisée des ministères et tutelles concernés.

24- En parcours scolaire, faisons **circuler** le jeune public dans une vraie diversité de structures, tant sur le plan de l'importance des moyens, de la taille des lieux, du style de programmation que de la distance. Développons les liens entre apprentissage artistique et **découverte** des œuvres.

IV

Inscrivons les questions du rapport entre l'adulte, l'enfant et l'art dans toutes les formations professionnelles du théâtre, du spectacle, de la culture et de l'éducation.

25- Introduisons un volet « jeune public » **obligatoire**, adapté à chaque cursus de formation initiale, dans toutes les écoles d'arts de la scène et techniques du théâtre, conservatoires, instituts et universités. Favorisons l'émergence des jeunes compagnies en les accompagnant dans leur **désir** de s'adresser aussi aux enfants.

26- Formons les artistes, les technicienNEs et les administratifs-tives à **intervenir** auprès d'enfants et de jeunes, en milieu scolaire, en centres sociaux, en centres de loisirs, en maisons des jeunes et de la culture. Reconnaissons statutairement ces interventions professionnelles dans le décompte des heures d'intermittentEs du spectacle et dans le calcul des revenus d'auteurs-autrices.

27- Introduisons un volet « jeune public » obligatoire dans la **formation** de toutEs les enseignantEs, afin de leur donner le goût du spectacle vivant et les former à accompagner enfants et adolescentEs dans leur rencontre et leur rapport à l'art. Intensifions les formations initiales et continues pour toutEs les professionnelLEs qui peuvent participer à cette **transmission** (éducateurs-trices, bibliothécaires, personnels petite enfance,...).

28- Dès leur cursus initial, puis en formation continue, formons aux **spécificités** de ce public jeune, touTEs les prescripteurs-trices et les éluEs dans les secteurs concernés par cette rencontre avec l'art. Puis convions-les régulièrement à toute réunion, colloque, etc., en lien avec les associations professionnelles et les milieux universitaires, afin d'**échanger** expériences, ressentis et projets.

29- Facilitons la « sortie au théâtre » des jeunes spectateurs-trices et de leurs accompagnantEs, assouplissons les contraintes administratives attachées aux sorties, poursuivons une politique tarifaire attractive et continuons à développer les outils d'**accompagnement** des jeunes spectateurs-trices.

30- Travaillons en **réseaux** à toutes les échelles, et appuyons-nous davantage sur des **initiatives** locales et de co-construction (stages, compagnonnages, jumelages, résidences, co-productions...) qui permettent de croiser professions, budgets et missions au service et à la rencontre des publics.



Donnons au secteur jeune public des structures pérennes et des moyens nouveaux afin d'assurer sa visibilité et d'accroître sa dynamique.

31- Réclamons de l'État une **impulsion** nationale et concertée (culture, éducation, affaires sociales, décentralisation, affaires étrangères...) pour tisser les fils de ces collaborations dans des constructions cohérentes et complémentaires.

32- Impliquons toutes les instances, de l'État à la Région, des départements aux intercommunalités et aux municipalités, pour créer les outils concertés de la création, de la diffusion et de l'**éducation artistique** équitablement installés sur tous les territoires.

33- Créons un Observatoire National du spectacle vivant jeune public, qui permettra d'en **actualiser** la connaissance et d'**archiver** ses données concrètes tout en mettant en perspective économiquement, sociologiquement et culturellement la réalité de ce champ professionnel. Via cet Observatoire, commandons des études spécifiques, par secteur artistique, tranche d'âge et/ou toute question fondamentale nécessitant des données chiffrées et à jour.

34- Créons un Centre National du jeune public qui permettra à touTEs l'accès à ces données, organisera la **ressource** en centre documentaire, servira de point de contact essentiel avec les partenaires et professionnELLEs étrangerEs et deviendra un lieu de rencontre et de formation ainsi qu'un point d'ancrage pour les réseaux de toutes tailles et tous genres.

35- Créons ou labellisons des Centres de Ressources régionaux, **relais** du Centre National et lieux potentiellement spécialisés selon leur implantation, en direction d'un âge, d'une partie du champ artistique ou d'une forme spectaculaire précise.

36- Créons un portail numérique du jeune public qui fera **résonner** et **raisonner** les données de l'Observatoire National, qui diffusera en ligne et sans restriction de distance ni de quantité toutes informations de formation et ressources en ligne, venues de tous les endroits, et issues d'**expériences** singulières.

37- Faisons figurer l'**histoire** et l'**actualité** des formes et des forces des arts dédiés aux jeunes publics dans toute anthologie, étude ou analyse traitant de théâtre ou d'autre langage scénique.

38- Évaluons la part des spectacles jeune public dans l'économie globale du spectacle vivant et mettons-la en relation avec les moyens qui lui sont accordés. Dans toute étude statistique dans le champ du théâtre, du spectacle ou des arts scéniques, prenons systématiquement en compte le nombre des artistes et des spectateurs-trices concernéEs par la question des publics jeunes. Soyons **vigilants** à la parité hommes/femmes, notamment dans les postes à responsabilité.

39- Appelons à **une/des Saison/s Jeune Public**, soutenue-s par les pouvoirs publics, à toutes les échelles, et rendons-la-les visible-s dans tous les lieux de culture et d'éducation.

40- Faisons connaître partout ce manifeste et jalonnons sa sortie d'événements publics, conférences, colloques et réunions de toutes tailles. Donnons de l'écho à cette large concertation positive et sans précédent des professions de l'art, de la culture et de l'éducation qui travaillent en direction des publics enfants et adolescentEs.

AGISSONS

Dès demain, AGISSONS
et proposons :

des expertEs–conseillerEs–
ambassadeurs–ambassadrices
engagéEs

et des créateurs–créatrices,
explorateurs–exploratrices
libres et regardéEs

des compagnonnages
pluridisciplinaires et
intergénérationnels

des pôles qui nous épaulent

des sources et des ressources

une transmission de l'art
via l'art de la transmission

des parcours artistiques
au long cours

l'équité territoriale,
culturelle et sociale

des esprits critiques
et des approches sensibles

un solide maillage des réseaux

le décroissement de la création

des esthétiques en phase
avec les avancées de la recherche
scientifique, sociologique

toute la richesse des langages
scéniques sensibles,
poétiques, politiques

toute la richesse
du champ–chant des langues

**pour que le spectacle
en direction du jeune public,
dans toute sa diversité
artistique et professionnelle,**

**passé d'une dynamique «fragile»
à une dynamique pérenne,
rayonnante et
stimulante.**

RAYONNONS!

Ce manifeste de 40 propositions a été rédigé à l'initiative de *Scène(s) d'Enfances et d'ailleurs*, en partenariat avec :

l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT)

l'Association du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse (ATEJ)

le Festival Mondial des Théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières

LAB007, réseau international d'invention, d'expérimentation et de réflexion dans le théâtre contemporain pour la jeunesse

la Ligue de l'Enseignement

la Maison du Geste et de l'Image

l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE)

théâtre-enfants.com

le Théâtre de la Marionnette à Paris,

à partir des contributions des 500 participantEs aux 50 chantiers menés en 2011 et 2012 sur l'ensemble du territoire français : professionnelLEs de la culture, artistes, comédienNEs, auteurs-autrices, metteurEs en scène, traducteurs-traductrices, technicienNEs, directeurs-directrices de lieux de spectacle ou de festivals, enseignantEs, programmeurs-programmatrices, médiateurs-médiatrices, étudiantEs, animateurs-animatrices, chercheurs-chercheuses, libraires..., qu'ils et elles travaillent pour la petite enfance, les enfants ou les adolescentEs.

Qu'ils et elles soient ici remerciés.

Le détail des participantEs et la synthèse de chaque chantier est consultable sur : www.scenesdenfance.com

Directrice de publication : Geneviève Lefaure, présidente de *Scène(s) d'Enfances et d'ailleurs*

Comité de rédaction : Dominique Bérody, Christian Duchange, Geneviève Lefaure, Karin Serres, Maude Vincent

Graphisme: Ludovic Bronner

Scène(s) d'Enfances et d'ailleurs est subventionné par Ministère de la Culture et de la Communication